

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2022

Salle de réunion du CSEC du Dôme 6 – RDC – Roissypôle - ROISSY CDG

Le Président de l'ASAF remercie les adhérents de leur présence et déclare ouverte cette Assemblée Générale Extraordinaire.

Puis, le bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire est mis en place :

Président : M. Gilles MAGNE

Assesseurs : M. Jacques ANDRE – M. Gérard VERGET

Le nombre global des adhérents ASAF pouvant être convoqués : **928**

Le nombre des adhérents présents est de : **23**

Le nombre des pouvoirs est de : **19**

En conséquence, **42 adhérents sont présents ou représentés.**

Conformément aux dispositions de l'article 6.2.2 des Statuts, l'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut valablement délibérer que si 1/3 des membres actifs est présent, soit 309 adhérents.

Considérant ce défaut de quorum, une seconde Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée le mercredi 20 avril 2022.

Elle pourra alors délibérer valablement quel que soit le nombre de membres actifs présents ou représentés et les décisions seront prises à la majorité des 2/3 des votes.

Chaque membre présent ne pourra détenir plus de 4 pouvoirs en plus de son droit de vote.

La séance est levée à 17h45.

Le Bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Les Assesseurs,

Le Président,

J. ANDRE

G. VERGET

G. MAGNE

